40e ANNÉE N° 43. — 5 Centimes — JEUDI 12 AVRIL 1900

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

JUSTICE ET HUMANITÉ

Le président Magnaud ne fait pas beaucoup d'émules dans la magistrature française. Ce juge qui met dans la balance sa conscience d'homme sensible avec sa stricte fonction de juriste et qui va même jusqu'à faire pencher le plateau dans le premier sens, excite chez la plupart de ses collègues une pitié dédaigneuse, quand ce n'est pas de l'indignation. Plus d'un lui reproche, en effet, de rabaisser la justice en osant la faire descendre des hauteurs sereines où elle réside, pour lui faire adopter une forme plus humaine et familière.

De temps en temps d'ailleurs, et sous une forme directe ou détournée, on ne se fait pas faute de lui faire toucher du doigt son erreur, et l'on tente de faire rentrer dans la voie droite et rigide, celle qui porte sur son enseigne cette devise parlante *dura lex sed lex*.

Il n'y a pas très longtemps qu'une Cour d'appel, réformant un de ces jugements « trop humains » gratifiait de quelques jours de prison un malheureux que la clémence du président acquitteur avait renvoyé indemne.

Enfin, ces jours derniers, dans un de ces cas où il semblait aux âmes simples que le juge de Château-Thierry avait créé un précedent, un tribunal parisien a su montrer qu'il n'entendait pas suivre de tels errements, ni adopter une aussi pernicieuse jurisprudence.

On connaît les faits — ils sont vieux d'une quinzaine de jours déjà, mais il ne saurait être trop tard pour les commenter ! — donc une malheureuse, enceinte de son vingt-et-unième enfant, était trainée devant la justice pour avoir dérobé à son patron un litre et demi de ces pois qu'elle écossait pour un salaire dérisoire.

La pauvresse essaya vainement d'attendrir ses juges par l'expression de son repentir et l'exposé de sa situation précaire, pensez qu'en écossant des poids une femme peut gagner une moyenne de 10 à 12 sous par jour, à peine de quoi ne pas mourir complètement de faim.

Rien n'y fit — La justice est la justice. — Et que deviendrions-nous, grand Dieu, si tous les juges de France s'avisaient d'excuser de pareils forfaits et de laisser porter une atteinte, si petite soit-elle, à la sacro-sainte propriété.

Tel est, à coup sûr, le raisonnement logique que se sont fait les juges du tribunal correctionnel, et ils ont condamné l'écosseuse de pois à 48 heures de prison.

Feu La Bruyère, grand moraliste français, a écrit sur un sujet à peu près semblable une page, je dirais presque une plaidoirie, que MM. les juges parisiens qui sont des lettrès, connaissent assurément : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brulés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une spiniâtreté invincible..... quand ils se lèvent sur leurs pieds ils montrent une face humaine et en effet ils sont des hommes ;..... ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, *et méritent ainsi de ne pas manquer* de ce pain qu'ils ont semé. »

C'est surtout la fin de ce petit morceau qui me paraît, en la circonstance, pouvoir offrir un utile mais tardif sujet de méditation aux juges qui ont condamné notre pauvresse.

La malheureuse a eu, dans une circonstance toute spéciale d'ailleurs, le désir de goûter une fois à ces pois dont elle écossait chaque jour des monceaux.

Et n'est-elle pas de celles pour qui notre La Bruyère écrivait il y a plus de deux cents ans déjà, qui épargnent aux autres hommes la peine de recueillir pour vivre et méritent ainsi de ne pas être à tout jamais privés de ce pain, ou en l'espèce de ces pois, dont leur labeur écrasant prépare le régal quotidien pour la table des gens aisés.

Certes la question est plus haute que ne semblent le supposer les magistrats parisiens, quoi ont cru que leur devoir strict consistait à punir l'effet sans vouloir rechercher ou excuser la cause.

La justice, assurément, est faite pour protéger la société et les lois existantes, mais son rôle serait bien médiocre si elle ne s'avisait quelquefois d'interpréter d'une façon large la lettre aride, quelquefois même barbare de ces lois, si du haut de cette chaire où elle siège comme la plus haute incarnation de l'autorité humaine, elle ne se donnait la mission de jeter, en certains cas, aux humbles et misérables, une parole de miséricorde et d'adresser aux puissants qui font les lois quelques sages avertissements.

Si la société fait poursuivre et condamner par la voix du procureur, il est bon qu'elle comparaisse à son tour devant ce même tribunal où elle accuse, et qu'elle rende compte de cet égoïsme et de cette dûreté qui poussent quelquefois les malheureux au crime.

Autrement la justice risquerait fort de n'être plus qu'une machine destinée à rendre des arrêts. A ce compte point ne serait besoin ni d'avocats, ni même de juges. Un simple phonographe rendrait à beaucoup moins de frais les mêmes services.

Mais quelque chose, alors, aurait disparu définitivement de ce monde, c'est la pitié sublime, celle qui absout avec l'idée de relever et qui ne condamne qu'en laissant toujours la porte entr'ouverte pour la *Repentir*.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 avril 1900

La Chambre adopte la proposition de M. Magne tendant à créer un plus grand nombre de croix de la Légion d'honneur en faveur des officiers de la réserve et de la territoriale.

M. Argeliés pose une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'assistance publique dans les villes et les campagnes, de son œuvre, de son fonctionnement.

M. Waldeck-Rousseau répond que le gouvernement n'a pas d'action directe sur l'assistance publique dans les départements.

Mais il expose quels sont les principaux services de l'assistance parisienne et quelles sont les ressources dont elle dispose.

L'incident est clos.

M. Paschal Grousset dépose une proposition tendant à la translation au Panthéon des restes de Diderot, actuellement déposés à l'église Saint-Roch. Le renvoi de cette proposition à la commission est prononcé par 270 voix contre 247.

La Chambre revient à l'interpellation sur l'épandage des eaux d'égoût de Paris en Seine-et-Oise.

M. Ferrand continue son discours, défendant l'épandage.

M. Aimond se déclare hostile à l'épendage, ainsi que M. Vaillant. M. Baudin, ministre des travaux publics dit quelques paroles qui donnent satisfaction à tous.

Après quoi la clôture est prononcée et l'on vote l'ordre du jour présenté par MM. Cornudet et Villejean.

M. Isamberd député de l'Eure, interpelle sur le projet de dérivation par la ville de Paris du cours souterrain de l'Inot et des sources dans la vallée de l'Eure.

M. Isamberd est contre le projet.

M. Waldeck-Rousseau repond que Paris a besoin d'eau, et que les sources de l'Eure ont été légalement achetées sans que les droits des riverains aient été liés.

On vote l'ordre du jour pur et simple, et la séance est levée.

Séance du 11 avril 1900

M. Lasies demande qu'un service à la mémoire du général de Villebois-Mareuil, soit organisé ; il demande que les officiers puissent s'y rendre.

M. de Galliffet rend hommage à la mémoire de Villebois-Mareuil, et dit que les officiers peuvent aller isolément à la cérémonie, mais sans prendre part aux manifestations.

M. Denys Cochin interpelle le gouvernement sur la politique générale.

L'orateur reproche au gouvernement de gouverner selon la formule autoritaire et césarienne de Napoléon : il lui reproche de faire le jeu de collectivistes.

M. Lasies prend également à partie le gouvernement.

M. Waldeck-Rousseau répond et montre ce que la politique du Cabinet a été pour la France et la République.

M. Méline monte à la tribune : lui aussi, comme M. Denys Cochin, il vient reprocher au gouvernement de faire le jeu de collectiviste.

La Chambre demande l'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau par 286 voix contre 217.

Puis la Chambre revient au budget. Après quoi la séance est levée.

Sénat

Séance du 10 avril 1900

M. Drouhet parle des diverses questions coloniales.

Les divers amendements à l'article 27 sont repoussés.

Les derniers articles de la loi des finances sont rapidement votés et l'ensemble du budget est adopté par 252 voix contre 1.

Les 300.000 francs accordés aux présidents de la Chambre et du Sénat pour les frais de représentation pendant l Exposition, sont votés à l'unanimité. La question de l'affichage électoral est repoussée.

Après quelques projets secondaires relatifs à certaines villes, la séance est levée.

Séance du 11 avril

Le Sénat vote sans débat un certain nombre de projets secondaires. Il adopte ensuite, à l'unanimité de 258 votants, les crédits extraordinaires pour le perfectionnement de notre matériel d'armement. Il vote encore un projet intéressant la ville de Bergerac, projet adopté par la Chambre.

Puis la séance est levée.

Au Transvaal

Le général de Wet a infligé une troisième défaite aux Anglais à Meerskatsfontein. Les Anglais ont eu 600 tués et blessés et ont laissé 900 prisonniers et 12 wagons entre les mains des Boërs.

Les Boërs n'ont eu que 5 hommes tués et 9 blessés.

A la dernière heure, le bruit court avec persistance que le général French, aurait été fait prisonnier.

Mais au Ward-Office on prétend n'avoir pas connaissance de ce désastre.

INFORMATIONS

Ouverture de l'Exposition

M. Millerand, ministre du commerce a fait connaître au Conseil des ministres les dispositions prises en vue de l'inauguration de l'Exposition ; il a été décidé que toutes les administrations seraient invitées par les différents ministères à faire illuminer et pavoiser à Paris et dans les départements les édifices publics.

M. Millerand a fait approuver par le Conseil des propositions dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition.

***

A la séance de la Chambre de mardi, le président a annoncé officiellement que la cérémonie d'inauguration de l'Exposition aurait lieu le samedi 14 avril, à 2 heures.

Les vacances Parlementaires

Les vacances parlementaires de Pâques seront plus longues que d'habitude, en raison des élections municipales et du renouvellement des maires et adjoints.

L'élection des conseils municipaux doit, aux termes de la loi, avoir lieu le premier dimanche de mai qui tombe cette fois le 9 mai. Les ballottages auront lieu le 13 mai et, dans la plupart des communes, la nomination des maires et adjoints se fera le dimanche suivant, c'est-à-dire le 20 mai. L'idée dominante est, dans ces conditions, de fixer la rentrée au 22 mai, car près de trois cents membres de la Chambre ou du Sénat sont maires ou conseillers municipaux sortants.

Les retraites ouvrières

La commission de prévoyance et d'assistance va faire distribuer, avant les vacances, le rapport sur la création des retraites ouvrières, qu'elle a confié à M. Guieysse, et le projet de loi qu'elle a mis deux années à élaborer. Voici quelle en est l'économie générale.

Ce projet s'applique aux ouvriers et employés français au nombre de sept millions environ. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. Le projet constitue, pour le cas de décès avant cet âge, une assurance de mille francs devant profiter par moitié à la veuve et aux enfants âgés de moins de seize ans. Pour constituer la retraite, le projet astreint les travailleurs à une retenue quotidienne de cinq centimes sur les salaires inférieurs à deux francs et de dix centimes sur les autres salaires. Le patron y joint une contribution personnelle égale. Les versements sont reçus dans les caisses règionales autonomes, créées au nombre de vingt. Si la retraite résultant des versements est inférieure à 360 fr., l'Etat intervient pour compléter le chiffre, à condition que l'intéressé justifie qu'il a accompli trente années moyennes de travail de 250 jours.

L'Affaire Philipp

Le conseil des directeurs s'est réuni mardi matin, au ministère de la marine, au sujet de l'affaire Philipp.

Presque toute la séance a été consacrée à la lecture du rapport, très long et très circonstancié, de l'inspecteur général Chatelain.

Avant de passer à la discussion sur les faits, le conseil a décidé d'examiner différentes pièces annexées au rapport de M. Chatelain et, s'il y avait lieu, d'interroger les fonctionnaires et employés qui ont été déférés devant lui.

Le conseil était présidé par le contre-amiral Gaillard, chef d'état-major général.

Les instituteurs

M. Georges Leygues vient de recevoir le télégramme suivant :

« Le préfet de l'Ardèche au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Paris,

« Le conseil départemental de l'Ardèche, réuni en séance sous ma présidence, vous adresse l'expression de sa plus vive gratitude pour la façon dont vous avez défendu et fait prévaloir les intérêts de l'enseignement primaire. Je suis heureux également de me faire auprès de vous, sur leur demande, l'interprète de la respectueuse reconnaissance des instituteurs et des institutrices du département de l'Ardèche ».

M. Leygues a reçu, en outre, un grand nombre d'adresses des départements de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot-et-Garonne, du Gard, de la Somme, des Deux-Sèvres, des Bouches-du-Rhône, etc.

Les échantillons de vins

A plusieurs reprises et dans diverses villes du Midi, l'administration des contributions indirectes et celle des octrois elle-même, ont tenté d'apporter des entraves au libre transport des échantillons de vin. Ces administrations exigaient, tantôt que ces échantillons fussent accompagnés d'une pièce de régie, tantôt qu'ils acquittassent les taxes locales. Cette application rigoureuse de la loi portant le plus grand préjudice aux courtiers en même temps qu'elle est une entrave intolérable aux transactions commerciales, M. Augé, député de l'Hérault, avait prévenu M. le ministre des finances qu'il lui poserait une question concluant au maintien de la tolérance justement accordée jusques à ce jour.

Après quelques explications qui avaient vivement impressionné le ministre, ce dernier promit à M. Augé d'étudier la question, d'en saisir le directeur général des contributions indirectes. Il assurait le député de l'Hérault du bienveillant intérêt et de la diligence qu'il apporterait à la solution de sa réclamation. Dans ces conditions M. Augé dut surseoir à toute intervention à la tribune, bien qu'il eût l'honneur d'indiquer au ministre qu'il désirait être fixé avant la séparation des Chambres, vu l'urgence.

Convoqué lundi par le ministre des finances, M. Augé recevait communication du rapport de l'administration. Il entrait aussi en conversation avec le directeur général des contributions indirectes. Il résulte des explications échangées que la tolérance traditionnelle accordée pour le transport des échantillons sera maintenue. Des ordres vont être donnés à cet effet à MM. les directeurs des départements intéressés.

Affaire d'espionnage

Le service de la sûreté a arrêté, dimanche soir, un nommé Léon Gaget, âgé de 25 ans, inculpé d'espionnage avec l'Allemagne.

Cet individu a été mis à la disposition de M. Baffray, juge d'instruction.

Dans les milieux judiciaires, on se refuse à donner le moindre renseignement au sujet de cette arrestation.

A l'Elysée

Un commencement d'incendie s'est déclaré, mardi, vers onze heures du matin, dans une chambre du palais de l'Elysée. Le feu a été éteint presque aussitôt par les pompiers de service. Les dégâts ne sont pas importants.

— Le président de la République vient de réorganiser son équipage, qui comprendra onze voitures, dont trois calèches et trente-trois paires de chevaux.

Dernières volontés de Villebois-Mareuil

Dans son testament, le colonel de Villebois-Mareuil demande qu'il ne soit envoyé aucune lettre de faire part et qu'il ne soit pas célébré de service religieux.

Les Juges humains

Le tribunal de Château-Thierry vient de condamner à quinze jours de prison un pauvre hère coupable de grivèlerie. Le président Magnaud motive en ces termes l'indulgence de la répression :

« Attendu qu'il est constant que C... était sans accune ressource, mal vêtu, transi de froid et sous l'influence d'un besoin de nourriture au moment où il a commis le délit qu'on lui reproche ; que tout être humain, même peu intéressant, qui se trouve réellement dans une aussi pénible situation, doit bénéficier des circonstances atténuantes, surtout si l'on tient compte de ce que la probité et la délicatesse sont deux vertus infiniment plus faciles à pratiquer quand on ne manque de rien que lorsque l'on est dénué de tout ; qu'il y a donc lieu d'en accorder à C..., mais dans les limites assez restreintes qu'impose son état de récidive légale. »

Un instituteur réhabilité

On avait arrêté le mois passé, à Nanteau-sur-Essonnes (Seine-et-Marne), sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, un instituteur primaire, M. Durand. Cette nouvelle causa une vive sensation dans la région. Beaucoup ne voulaient pas croire à la culpabilité de M. Durand, très estimé par ses élèves et leurs parents.

Ils n'ont pas eu tort de lui conserver leur estime car l'innocence de l'accusé est reconnue certaine aujourd'hui. Victime d'une odieuse calomnie, M. Durand a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Tous les habitants d'Essonnes, qui le connaissent depuis douze ans et avaient pétitionné en sa faveur, lui ont fait à son retour la réception la plus affectueuse et la plus réconfortante.

Procès de presse

La neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine a prononcé l'acquittement du journal « la Lanterne » qui était poursuivi en diffamation à raison d'articles parus dans ce journal, par douze Pères Assomptionnistes. Le jugement dit notamment dans ses attendus que les articles incriminés visaient la congrégation en général et ne s'occupait d'aucun de ses membres en particulier.

Pauvre Gamelle !

Les différents cercles de Londres viennent unanimement, à la suite de l'incident Willette, de décider de rayer le duc d'Orléans de la liste de leurs membres.

Pauvre Gamelle !

L'empereur Ménélik et l'alcool

L'empereur Ménélik après avoir interdit l'importation de l'absinthe et des spiritueux dans son empire, vient de défendre à son peuple de fumer et de priser.

De Londres à Paris en Mail-Coach

On a assisté, dans Picadilly, à un curieux spectacle, et qui, par certains côtés, rappelait les temps moyennageux où l'on voyageait par diligence.

Deux mail-coachs, l'un conduit par une Américaine jeune et jolie, l'autre par un Anglais, se sont mis en route pour Paris, emmenant chacun une douzaine de voyageurs et de voyageuses. Mardi soir, ils arrivèrent à Reigate et mercredi à Newhaven. Un steamer a transporté mercredi, hommes, femmes, chevaux, valets de pied et voitures de l'autre côté de la Manche. Jeudi, les mails relaieront à Bellencombre ; vendredi, à Rouen ; samedi, au Petit-Andelys ; dimanche, à Mantes, et lundi, à l'Elysée-Palace, hôtel de Paris.

Le trajet moyen parcouru chaque jour sera de 45 kilomètres.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur le renvoi de la proposition de loi de M. Paschal-Grousset relative au transfert des cendres de Diderot, à la commission déjà saisie des propositions analogues, le vote de nos députés s'est réparti ainsi :

M. Vival, *contre*.
M. Lachièze, *pour*.
M. Rey, absent par congé.

CAHORS

Ouverture de l'Exposition

A l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle, le gouvernement a décidé que le samedi 14 avril, toutes les administrations de l'Etat seraient fermées et que tous les fonctionnaires auraient congé.

Dernier lâchage

Nous lisons dans la *Petite Gironde* de ce matin :

Dernier assaut

Comme on l'avait annoncé ces jours derniers, un suprême assaut a été livré au cabinet à propos de la discussion du budget, retour du palais du Luxembourg. Le ministère en est sorti victorieux, malgré l'intervention de M. Méline qui est venu appuyer de sa parole autorisée MM. Denys Cochin et Lasies qui avaient mené l'attaque.

A la suite de la discussion, la Chambre a voté par 286 voix contre 211 l'affichage du discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau, président du conseil.

Nous regrettons vivement que M. Méline, pour lequel nous professons la plus profonde estime et que nous avons toujours considéré comme une des plus précieuses réserves du parti républicain gouvernemental, se soit exposé à un échec inévitable, qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de le diminuer aux yeux de l'opinion républicaine.

Emile BOURBON.

M. Emile Bourbon aurait dû dédier ces quelques lignes au correspondant cadurcien de « la Petite Gironde. »

Un peu de lumière S. V. P.

Tous les ans, le Conseil général vote un crédit destiné à indemniser dans une certaine mesure les instituteurs déplacés — On sait avec quelle facilité ces intéressants fonctionnaires sont parfois envoyés d'un bout à l'autre du département, selon qu'ils plaisent ou déplaisent à M. X. ou à M. Y. ; une indemnité de déplacement est donc, souvent, chose légitime.

Le crédit voté par le Conseil général est surtout réservé, croyons nous, aux instituteurs dont le déplacement est onéreux, à ceux qui sont chargés de famille ou enfin à ceux dont la situation pécuniaire est particulièrement intéressante.

Voilà de quelle manière le Conseil général entend, certainement, la répartition des crédits.

Eh bien ! nous souhaitons vivement qu'un membre de l'Assemblée départementale demande, à la prochaine session, quelques éclaircissements sur ce point à qui de droit. — Et surtout qu'on ne se laisse pas berner par quelque réponse adroite ou incomplète !

On verra avec quelle impartialité les crédits sont répartis par M. le Secrétaire de l'Inspection académique !...

— Nous tenons à ajouter que M. Maurellet, tout nouvellement arrivé dans le Lot, ne saurait être rendu responsable de ces répartitions fantaisistes ; mais il nous saura gré de l'avoir prévenu pour l'avenir.

La « Tranquillité mutuelle »

Le dimanche 8 avril courant, à 11 heures du matin, les membres cadurciens de la société de secours mutuels, la « Tranquillité mutuelle » se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel de ville de Cahors, pour nommer un comité de propagande.

Ont été élus :

Président : M. Coueslant, directeur du *Journal du Lot*.
Trésorier : M. Dajean, caissier à la Trésorerie générale
Trésorier-adjoint : M. Andrieu, sous-caissier à la Trésorerie générale.
Secrétaire : M. Muxart, professeur au lycée.
Secrétaire-adjoint : M. Dejean, répétiteur au lycée.

Membres : MM. Guiraud, commis des Ponts et Chaussées ; Marty, commis à l'inspection académique ; Brunet, instituteur-adjoint ; Rajade, instituteur-adjoint ; Rouquié, instituteur-adjoint ; Faurie, préposé en chef de l'octroi.

Les adhérents habitant Cahors, forment la 2e section de la société. Tous ceux qui désireront obtenir des renseignements sur la société, pourront s'adresser à n'importe quel membre du Comité de propagande ou à M. André, inspecteur primaire, directeur-fondateur de la « Tranquillité mutuelle, » 3 allées Fénelon, à Cahors.

La « Tranquillité mutuelle » a un an d'existence et elle compte plus de 1500 adhérents disséminés dans toutes les parties de la France. Elle aura plus de 100,000 francs en caisse à la fin de l'année. Le fondateur a voulu créer une œuvre de solidarité et une œuvre sociale. Tout d'abord, il a organisé, au plus bas prix, par la mutualité, l'assurance en cas de décès pour les fonctionnaires civils et leurs conjoints. Ensuite, il a organisé l'assurance en cas de décès et de survie après 20 ans de sociétariat, pour les ouvriers. La « Tranquillité mutuelle » est la seule société, dans le monde entier, qui permette l'assurance en cas de décès et de survie moyennant la faible cotisation de 2 fr. par mois. Les syndicats d'ouvriers, les groupes administratifs, les associations de tous genres envoient leurs adhésions collectives à la « Tranquillité mutuelle » qui a un succès considérable. La mutualité seule, en effet, permet d'assurer 4,250 fr, en cas de décès et de survie moyennant une cotisation de 10 fr. par mois. Si tous les pères de familles entraient à la « Tranquillité mutuelle », il se produirait en 20 ans, un certain nivellement des fortunes. Et les familles frappées par le malheur recevraient avant les autres le capital assuré.

Là est l'idéal.

Trouvaille

Le jeune Querbes, demeurant rue des Remparts, 1, avec ses parents, a trouvé, dans la rue du Lycée, un bracelet forme gourmette en argent, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Théâtre

Dimanche prochain, l'excellente troupe du Théâtre-Français de Toulouse, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation extraordinaire des

DEUX ORPHELINES

drame en 8 actes, de MM. d'Ennery et Cormon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 avril au 12 avril 1900

Naissances

Delcros René-Alphonse, place Rousseau.
Lacombe Edouard-Antonin, à la Maternité.
Magnes Charles, aux Junies.

Décès

Thoumazou Etienne-René, dit Jules, boulanger, 49 ans, rue Lamy, 1.

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — *Foire.* — Bœufs cours à de bons prix. Moutons gras env. 65 cent. le kilo ; autres de 12 à 30 fr. l'un. Jeunes porcs à des prix très élevés. Poules de 4 à 5 fr. la paire. Poulets de 80 à 85 cent. la livre. Lapins env. 25 cent. la livre. Oisons entre 2 et 3 fr. la paire. Canetons métis de 1 fr. 25 à 1fr. 50 la paire. Œufs 45 cent. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Assistance judiciaire.* — Le bureau d'assistance établi près le tribunal de première instance, a été ainsi composé pour l'année 1900 : Président, M. Loubet, avoué ; membres, MM. Pérès, avocat ; Coussieu, ancien notaire ; Bécays, avocat ; Caussanel, receveur de l'enregistrement.

— *Accident.* — Dimanche après-midi, M. X..., jeune bicycliste, avait lancé sa machine à fond de train sur le quai Legendre. Ayant voulu enfiler la rue Gambetta et n'ayant pu y réussir, X... tomba la tête la première sur le trottoir, entraînant dans sa chute une brouette sur laquelle se trouvait une corbeille d'oranges et la marchande elle-même. Tous deux ont reçu de graves contusions. Des voisins leur ont immédiatement donné les soins nécessaires. Ce quartier étant le plus passager de la ville, surtout le dimanche, nous ne saurions trop recommander aux bicyclistes d'être prudents.

— *Eboulement.* — Par suite des pluies continuelles de ces jours derniers, le mur de soutènement de la route de Cajarc à Figeac par la vallée du Lot, un peu en aval de l'écluse de Montbrun, s'est écroulé sur une longueur de dix mètres environ. M. Lacam, conducteur des ponts et chaussées, prévenu immédiatement s'est transporté sur les lieux, et toutes les précautions ayant été prises pour éviter des accidents, la circulation n'a pas été interrompue.

SAINT-CÉRÉ. — *Foire.* — Voici les cours pratiqués à la foire du 9 avril :

Grains : Froment, 250 sacs vendus à 10 fr. 40, 11 fr., 11 fr. 25, 11 fr. 50 et 11 fr. 75 ; seigle, 120 sacs, vendus à 9 fr., 9 fr. 50 et 10 fr. ; avoine 100 sacs vendus à 5 fr. 25, 5 fr. 50, 6 fr. . 6 fr. 25 ; sarrazin 80 sacs, vendus à 8 fr. 50, 9 fr., 9 fr. 50 : haricots, 15 sacs, vendus à 14 et 14 fr. 50 ; maïs, 20 sacs, vendus à 10 fr., 10 fr. 40, 11 fr. ; pommes de terre 300 sacs, vendus à 1 fr 50, 1 fr. 80, et 2 fr. » » ; fèves, 10 sacs vendus 13 et 14 fr. Le tout le sac de 80 litres.

Bestiaux : Veaux, à 90, 85, 5, 85, 80, 5,

80, 75,5, 75, 70, 65, 60 c. le kilo; moutons, de 20 à 30 fr. la pièce; porcs gras, de 40 à 45 fr. 50 les 50 ktlos; porcelets, de 20 à 50 fr. la pièce. bœufs d'attelage, de 400 à 800 fr. la paire.

Concours. — Voici le résultat du concours·

Veaux : 1re prime, Louis Lacam, à Touret : 2e prime, Jean Fréjeac, à Frayssignes ; 3e prime, Marcellin Lescure, à Terrou ; 4e prime, Emile Ginibre, à Saint-Jean ; 5e prime Firmin Bastit, à Touret.

Bœufs gras ; 1re prime, Dauzier, à Presque : 2e prime, Antoine Labinal, à Rueyre, 3e prime, Mathurin Darnis, à Bouno 4e prime, Louis Pons à Saint-Médard, 5e prime, Daruis Fréjeac à Touret.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Le nommé Louis Grangié, boulanger à Milhac, inculpé de détournement d'objets saisis et de banqueroute simple, a été condamné par défaut à un mois d'emprisonnement.

Le nommé Amédée Portal, cultivateur. né à Saint-Projet, demeurant à Lamothe-Cassel, commune de Saint-Germain, inculpé de vol, a été condamné à trois mois de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

Me Serres, avocat du prévenu, a, dans une très belle et habile plaidoirie, beaucoup insisté en faveur de son client.

Le nommé Jean Arteil, âgé de 66 ans, né à Payrac, cultivateur à Campanolle, commune de Payrac, inculpé de violences et voies de fait, a été condamné à trois mois de prison et aux frais, mais avec application de la loi Bérenger.

Le nommé Pierre Bessou, âgé de trente-cinq ans, cultivateur à Vorey-sur-Arzon (Haute-Loire), inculpé de vagabondage, a été condamné à huit jours de prison et aux frais.

LABASTIDE-MURAT. — *Foire.* — La foire du second lundi du mois d'avril, a été très grande et assez mouvementée. Le foirail des bœufs bien garni a donné lieu à beaucoup de transactions aux prix des foires précédentes.

Les porcelets sont de plus en plus chers.

Les oisillons venant de naître se vendaient 2 fr. chacun.

Le blé, toujours au prix dérisoire de 10 à 12 fr. L'avoine, de 5,50 à 7 fr. Le maïs, 8 fr.

La volaille, 0,60 la livre.

Les œufs, 0,55 la douzaine.

Les marchands étalagistes paraissaient contents.

BULLETIN FINANCIER

Le calme des affaires, que nous avons déjà signalé dans notre bulletin précédent, s'est encore accentué et a provoqué aujourd'hui un peu de tassement dans la tenue des cours.

Cependant sur les valeurs espagnoles la hausse a fait de nouveaux progrès on a parlé d'un grand emprunt intérieur auquel serait intéressé plus particulièrement un de nos grands établissements de crédit.

Le 3 % revient à 101.47; le 3 1/2 % à 103.22

Le Comptoir National d'Escompte est à 662.

Le Crédit Foncier à 725; le Crédit Lyonnais en grande hausse passe de 1116 à 1150; la Société Générale ferme à 609.

Nos chemins sont fermes sans changement.

Le Suez recule à 3507.

L'Extérieure est en hausse à 73.32; l'Italien est à 94.45 ; le Portugais cote 25.65 ; le Russe 3%, 1891 est à 85.50; le Turc D vaut 23.20; la banque ottomane 577.

La Joltaïa Ricka est en hausse notable à 136.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Cartes d'abonnement délivrées aux exposants.

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les déplacements qu'ils auront à effectuer pour se rendre à l'Exposition Universelle et en revenir, se propose de délivrer aux exposants des cartes d'abonnement de toutes classes comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du Tarif Spécial G. V. n° 3 (Orléans) et du Tarif Commun G. V. n° 103 (Orléans-Midi).

Ces cartes d'abonnement seront de 3 mois ou de 6 mois ; elles seront délivrées à partir du 1er avril et pendant toute la durée de l'Exposition aux exposants ayant leur domicile commercial à 50 kilomètres au moins de Paris, et sur la présentation de leur carte d'exposant ; elles ne pourront être demandées que pour voyager entre le domicile commercial et Paris.

Les cartes d'abonnement de 3 mois ou de 6 mois dont la validité expirerait après le 15 novembre 1900 cesseront d'être valables dès le lendemain de cette date. Par contre, les cartes d'abonnement de 6 mois dont la validité expirerait avant le 15 novembre seront valables jusqu'à cette date inclusivement.

Exposition Universelle de 1900

La Compagnie d'Orléans, pour faciliter l'accès de l'Exposition Universelle aux populations industrielles desservies par son réseau, accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maitres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent en 3e classe, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser leur demande à MM. les Préfets, une dizaine de jours à l'avance, en mentionnant les noms des ouvriers et contre-maîtres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconqne à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1° *Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 100 kilom.,	par kilom.			0f 14
De 101 à 200	—	—	en sus	0 13
De 201 à 300	—	—	—	0 11
De 301 à 600	—	—	—	0 08
De 601 à 700	—	—	—	0 07
De 701 à 800	—	—	—	0 05
De 801 à 1000	—	—	—	0 04
Au delà de 1000	—	—	—	0 03

2° *Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 100 kilom.,	par kilom.			0f 11
De 101 à 200	—	—	en sus	0 09
De 201 à 500	—	—	—	0 08
De 501 à 600	—	—	—	0 06
De 601 à 700	—	—	—	0 05
De 701 à 900	—	—	—	0 03
Au delà de 900	—	—	—	0 02

Les Batteuses, Faucheuses. Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1° *Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 150 kilom.,	par kilom.			0f 08
De 151 à 200	—	—	en sus	0 07
De 201 à 500	—	—	—	0 04
De 501 à 800	—	—	—	0 025
Au delà de 800	—	—	—	0 01

2° *Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 50 kilom.,	par kilom.			0f 08
De 51 à 200	—	—	en sus	0 06
De 201 à 300	—	—	—	0 04
De 301 à 400	—	—	—	0 035
De 401 à 500	—	—	—	0 03
De 501 à 700	—	—	—	0 015
Au delà de 700	—	—	—	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'*Utilité* dans la *Cuisine* journalière est *incontestable.*
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 76

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVI

UN ANGE DE LA TERRE

— Eh bien ?... fit-elle d'un air interrogateur.

— Eh bien ?... répéta-il en l'imitant.

— Que signifie tout cela ?...

Stanford rit négligemment et attira sa main sur son bras.

— Cela signifie, ma chère, que votre jolie petite sœur est une sotte. Je lui ai fait un compliment et en vous voyant arriver elle s'est mise à rougir comme si je lui eusse fait la cour.

Venez faire un tour de parc avant le dîner.

— Je croyais vous avoir vu lui donner quelque chose. Etait-ce une lettre.

Pas un muscle de son visage ne tressaillit ; il n'y avait pas trace d'émotion dans sa voix lorsqu'il répondit :

— Une lettre !... Non. Vous l'avez entendue me demander l'autre jour cette vieille romance anglaise que je chantais ? Je l'ai copiée cette après-midi et la lui ai donnée. Etes-vous jalouse, Kate ?

— Terriblement ! Ne vous mettez pas à faire des compliments à Rose, monsieur ; gardez-les pour moi. Descendons l'avenue.

Appuyée avec amour sur son bras, Kate se promena avec Reginald sous les arbres jusqu'au moment du dîner.

Et pendant tout ce temps, Rose, dans sa chambre lisait, les joues animées et les yeux étincelants, cette lettre écrite au bord du ruisseau, commençant par ces mots : « Ange de mes rêves ! »

Lorsque la famille fut réunie, on s'aperçut que Rose manquait.

Une femme de chambre envoyée à sa recherche, revint dire que Mlle Rose avait la migraine et priait qu'on l'excusât.

Kate monta chez elle aussitôt après le dîner, mais elle trouva la porte fermée à clef.

— Elle appela et frappa, mais elle ne reçut pas la moindre réponse.

Elle dort, se dit-elle en descendant.

Quelques heures plus tard, elle revint à la charge, mais toujours inutilement.

Si seulement elle avait pu voir Rose assise près de la fenêtre, lisant et relisant cette lettre française !

Le lendemain matin, Rose arriva au déjeuner sans aucune trace de l'indisposition de la veille.

Elle avait reçu une lettre de Québec et la lut tout en buvant son café.

— Est-ce de Virginie Leblanc ? demanda Evelyne ; c'est ta seule amie à Québec.

Rose fit un signe de tête et continua sa lecture.

— Que veut-elle ? s'informa Evelyne.

— Elle me demande de venir la voir, répondit Rose en repliant sa lettre.

— Et naturellement, tu n'iras pas ?

— Non... oui... je ne sais pas.

Elle parlait sans entendre ce qu'elle disait, elle était distraite, elle émiettait son pain dans son assiette et oubliait de manger.

Elle resta dans la salle après le départ de tout le monde ; elle était encore près de la fenêtre une demi-heure après, lorsque Grâce entra ; mais elle n'était pas seule.

Stanford était avec elle, et Grâce saisit ces dernière paroles :

— C'est tout ce qui pouvait arriver de plus heureux ; ne perdez pas de temps...

Il aperçut Grâce et s'arrêta, puis lui parla et sortit lentement.

Rose fut dix grandes minutes avant de se retirer de la fenêtre ; alors elle s'informa où était son père.

— Dans son cabinet, répondit Grâce.

Elle se rendit près de lui.

Le capitaine leva la tête à son entrée avec quelque surprise.

— Ne me dérange pas, mon enfant. De quoi s'agit-il ?

— Papa, est-ce que je puis aller à Québec ?

— A Québec ! Comment irais-tu ?

— Très facilement, papa. Virginie me demande, et j'aimerais bien aller la voir. Je ne resterai pas longtemps.

— Mais tous les atours de mariée, Rose ? Tu ne peux pas les laisser là !

— Tout est à peu près terminé, papa, et pour ce qui reste à faire, on n'a pas besoin de moi. Dis oui, papa chéri !

— Eh bien ! ma chère, va, si tu le désires tant, main n'oublie pas de revenir à temps. M. La Touche ne s'arrangerait pas de trouver sa fiancée envolée en arrivant ici le 4 juin.

— Je ne resterai pas à Québec jusqu'en juin, dit-elle en l'embrassant et sortant.

Il la rappela au moment où elle fermait la porte.

— Le docteur Frank part pour Montréal cette après-midi ; tu pourrais partir avec lui si tu es prête.

— Oui, papa, je serai prête.

Rose se mit immédiatement à faire ses malles et refusa l'aide de tout le monde.

Elle remplit ses caisses de ses toilettes favorites, prit tous ses bijoux, enfin s'embarrassa d'un bagage tout à fait superflu pour un voyage de huit jours.

On fut très surpris au second déjeuner à l'annonce du départ de Rose ; mais personne autant que Stanford.

— Voilà bien Rose ! s'écria Evelyne ; elle fait toujours ses caprices et ne reste pas longtemps sur la même chose. S'envoler à Québec pour huit jours, précisément au moment de se marier, et quand la moitié de ses toilettes ne sont pas finies. C'est fou !

L'express de Montréal passait à Sainte-Croix à trois heures.

Kate et Reginald l'accompagnèrent en voiture jusqu'à la gare et ne la quittèrent qu'après l'avoir vue installée avec le docteur Frank.

(*A Suivre*)

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 57

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VIII

UNE CHASSE AU CERF AU CLAIR DE LUNE

D'ailleurs, il n'avait pas besoin de domestiques puisque, aussitôt qu'il aurait déposé la comtesse chez sa protégée, il se rendrait tout droit à Piccadilly.

Mais il n'avait pas remarqué ce dont il s'apperçut alors, c'est qu'au lieu de l'un de ses carrossiers gris, qui avait été pris d'une légère boiterie, on avait attelé le jeune cheval, *Marasquin*, qui était admirablement assorti comme taille et comme robe, mais qui, dressé pour la chasse, quoiqu'il eût été rompu aussi aux harnais, n'était pas un cheval avec lequel on pût se risquer à mener une femme.

Cependant Beauté conduisait parfaitement et tenait facilement son attelage en main, de sorte qu'il ne pensait plus à ce changement lorsque les deux chevaux partirent à une allure raisonnable pour traverser le parc ; leurs harnais étincelaient au clair de lune et leurs pompons rouges flottaient au gré du vent.

Ces yeux qu'il avait près de lui ; cette bouche digne du Titien ; ces joues au teint si riche et si délicat étaient bien faits pour battre en brèche le calme et la l'habileté qu'exigeait un cheval de cinq ans comme *Marasquin* ; ils donnaient des distractions à Cecil lui-même, et il n'eut pas assez de prudence pour chagriner sa souveraine d'un refus lorsqu'elle posa sa main sur les guides.

— Ces bonnes bêtes !... Donnez-les moi, Bertie ! Ce serait dangereux, dites-vous ?... Vous êtes fou. Comme si je ne savais pas *tout* conduire ! Vous souvenez-vous de mes quatre rouans à Longchamps ?

Elle pouvait, en effet, et à juste titre, se targuer de son habileté ; elle conduisait merveilleusement, mais, au moment où il lui remettait les rênes, *Marasquin* et son compagnon accélérèrent leur trot et secouèrent leurs jolies têtes de race avec la conscience qu'une main moins ferme tenait les rênes.

— Je vais les laisser suivre leur allure, il n'y a personne à écraser ici, — dit la comtesse. — En route donc mon beau monsieur.

Marasquin, comme s'il eût entendu cette flatteuse adjuration, se lança à un petit galop léger et vif et secoua de nouveau la tête ; il savait que, tout bon cocher qu'elle pouvait être, il n'avait à donner qu'une secousse quand il voudrait pour que sa bouche se trouvât libre en une seconde.

Cecil ne fit que rire, la prudence n'était pas une de ses vertus en aucun temps, il s'appuya en arrière d'un air satisfait, pour se laisser entraîner à travers l'air embaumé de la nuit, au bruit des fers qui réssonnaient joyeusement sur le gazon, en traversant ou en écartant les rameaux des branches d'arbres tout chargés d'une rosée parfumée.

Autour d'eux, le clair de lune se répandait sur le chemin dans tout l'éclat dont il brille aux premières heures de la nuit, et à l'extrémité d'une échappée de buissons, sur une terre de gazon, on apercevait comme des fantômes ces mêmes silhouettes gracieuses qui se détachent sur la bruyère empourprée et les ajoncs foncés des landes d'Ecosse, silhouettes que le canon mince et allongé des carabines guette et cherche à surprendre. (1)

Par ce beau clair d'étoiles, quelques daims, une douzaine à peu près, étaient réunis, un clan de cerfs solitaires, dont les andouilliers faisaient entendre un cliquetis d'epées, et s'agitaient comme des bannières déployées lorsqu'ils secouaient leurs têtes pour tendre l'oreille.

En effet, à leur vue, le cheval de chasse dressa les oreilles, aspira l'air, et fatigua son mors avec impatience.

Une minute après, sa tête était dégagée, et il s'élançait au grand galop, se dirigeant vers la clairière.

Cecil abandonna sa pause nonchalante et, s'élançant en avant, saisit les guides qui en moins d'un instant avaient mis les gants de sa compagne en lambeaux.

— Restez tranquille et assise ! — lui dit-il avec calme, mais d'une voix étouffée. — Ce cheval a toujours été monté pour suivre les chiens et il va chasser les daims, ou je me trompe fort.

En effet il chassait les daims.

Surpris au moment où ils se préparaient à leurs courses vagabondes de la nuit, les cerfs partirent comme le vent au premier bruit d'alarme et les chevaux se précipitèrent après eux.

Ni adresse, ni force, ni science ne pouvaient les retenir ; ils avaient pris le mors aux dents et le démon qui s'était emparé de *Marasquin* communiqua sa folie à la jeune jument qui n'avait jamais connu pareille allure depuis qu'elle avait été attelée pour la première fois à un break.

La main de Cecil, pas plus que n'importe quelle autre force humaine, n'aurait pu les arrêter ; ils allaient toujours devant eux, en droite ligne comme si des lévriers les eussent précédés et qu'un phaéton n'eût pas été ballotté et ne se fût heurté de tous côtés ainsi qu'un poids inerte traîné derrière eux.

Bertie mesura un instant l'imminence et l'étendue du danger ; il n'y avait rien à faire que s'abandonner au hasard et continuer à tenir les guides jusqu'à la fin, attentif au premier signe de défaillance.

(*A suivre.*)

(1). Qu'on me permette ici de demander pardon aux nobles cerfs des Highlands si je les compare aux maigres et malheureux animaux à l'air misérable qui les contrefont dans le parc de Richmond. Après avoir vu ces chétifs et malingres échantillons de daims, on s'étonne qu'il n'y ait pas là, en liberté, quelques animaux d'un aspect plus satisfaisant. Une jument de chasse de ma connaissance ne les en flatta pas moins en les chassant dans le parc ; attelée qu'elle était cependant, à son grand déplaisir.

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

HUILES & SAVONS Représentants sérieux demandés dans toutes communes. Appoint. **80** fr. par mois ou remises très avantageuses.

Théophile Berthon, à Salon (B.-du-Rh.).

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

E. FLAMMARION
Éditeur
26, rue Racine — Paris

Le GUIDE DE L'EXPOSITION de 1900

Illustré de 100 dessins
Un plan d'ensemble, 20 plans partiels

C'EST LE PLUS CLAIR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
DES GUIDES DE L'EXPOSITION

1 vol. in-18 de 540 pages

Prix franco. . . . . 1 fr. 50

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1428e livraison (14 Avril 1900).

Toute Seule, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Un nouvel Edorado, par Th. Lally. — L'abbaye et l'école de Pontlevoy, par Louis Rousselet. — Un ancêtre de Gavroche, par Arthur Dourliac.

Abonnements : France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79. Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N°15 (14 Avril 1900).

1° Voyage du général Gallieni (cinq mois autour de Madagascar).

2° A travers le monde : Vue d'ensemble de l'Exposition de 1900.

3° Excursions : La hauteur de l'Altaï. par D. Aïtoff. — Le premier Voyage autour du Monde. Magellan et Pigaphète, par Emile Maison.

4° A travers la nature : Une manœuvre de patinage de l'infanterie norvégienne, par Charles Rabot.

5° Livres et Cartes.

6° Les revues étrangères : Les idoles des Maoris (Internationales Archiv fur Ethnographie, Leyd). — Libéria, réservoir d'ouvrirs planteurs. La Baie du Tigre sur la Côte d'Angola (Koloniale Zeitschrift. Liepzig).

Abonnements : France : Un an. 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Poséale : Un an, 28 ft. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain 79 Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21e année. — Sommaire du n° 18 — du 5 avril 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Les Cloches (Geraldine Rolland). — Miss Porc-Epic (Eud. Dupuis). — La vraie science, poésie (Ch. Fuster). — Leçan d'histoire (Henriette et Blanche d'O.). — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illurtrations de Paul de Sémant. — A. Bertrand. — Georges Conrad. — Guydo.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affrauchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur : Marcel Fournier. — Abonnements. — France : 25 fr. ; Colonies et Union postale : 30 fr. ; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 110 rue de l'Université, Paris. — Sommaire du n° 70 (10 avril).

Marcel Fournier. Notre œuvre de cinq années (1894-1899) : Éducation et Organisation Politique (A l'occasion de l'Exposition de 1900).

I. — La Revue Politique et Parlementaire :
1° Table des Auteurs.
2° Table des Sommaires.
3° Table Alphabétique Générale.
II. — Le Bureau Parlementaire (Office du Travail Parlementaire :
1° Catalogue Général des Dossiers Législatifs et Parlementaires de 1871 à 1900.
2° Catalogue des Dossiers Électoraux du Sénat et de la Chambre des Députés.
III. — Le Grand cercle républicain :
1° Statuts du Cercle.
2° Rapports faits à l'assemblée Générale.
3° Historique de la Fondation du Cercle.
IV. — La Propagande Politique et d'Éducation :
1° Le Comité des Conférences Démocratiques.
2° L'Union Démocratique-Républicaine.
V. — Bibliographie.

Abonnements : France et Colonies : Un an, 25 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; le numéro 0 fr. 50.

Etranger : Un an, 35 fr. ; six mois, 19 fr. ; le numéro, 0 fr. 65.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivrera du 7 au 16 Avril courant, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom., au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1re classe 100 r. ; 2e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1re classe de 0 fr. 1344 ; 2e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de décart primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04×0.03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les
AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

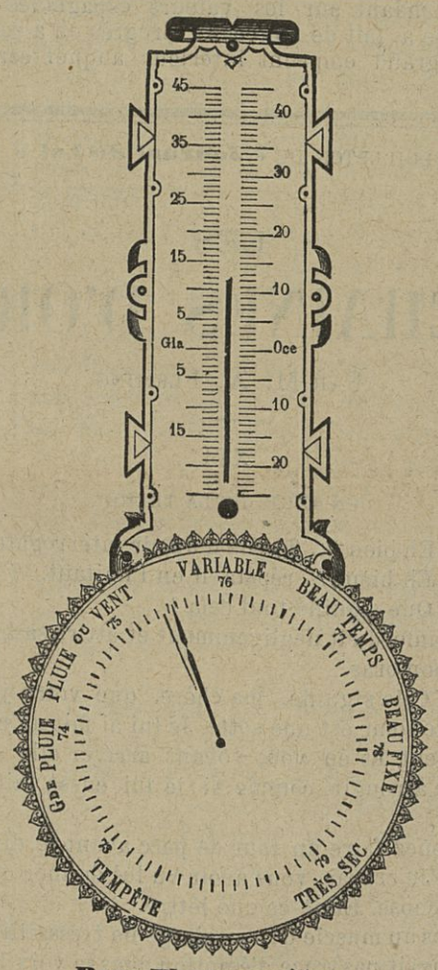

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 10.3
Id. maxima de la veille : 18,4.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 4.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.